



PAR COURRIEL

Montréal, le 3 novembre 2023

**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 0801-01-2023-2024-495**

---

Maître,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande reçue et transférée à la responsable de l'accès à l'information le 19 octobre, laquelle vise à vérifier s'il est possible d'avoir accès à des statistiques, par exemple, le nombre de dossiers traités par années au Tribunal administratif du Québec (TAQ), la proportion de détentions, libérations conditionnelles, etc. Également de savoir la proportion des libérations conditionnelles ou de détentions lors de premières audiences.

Le 27 octobre dernier, nous vous avons demandé plus de précisions concernant votre demande. Le 30 octobre suivant, vous nous avez répondu que vous aimeriez avoir un aperçu du nombre de verdicts de non-responsabilité pour lesquels une référence fut faite au TAQ en 2019 comparativement à 2023 (avant et après pandémie) et la proportion de détentions versus libérations conditionnelles et inconditionnelles rendues par la CETM lors d'une première audience. De plus, si possible, vous aimeriez avoir la durée moyenne d'un dossier sous TAQ entre le verdict et la libération inconditionnelle.

Après analyse de votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que les informations demandées peuvent vous être communiquées. Vous trouverez donc en pièce jointe deux tableaux répondant à votre demande.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

**Julie Baril**

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents des organismes publics  
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Tableaux